

8 Faits divers & Justice

Accident non loin de l'échangeur de Nzeng-Ayong

Les quatre roues en l'air

AEE

Libreville/Gabon

HIER matin, aux environs de 8 heures, un véhicule de type Toyota Land Cruiser, immatriculé DM-821-AA, avec à son bord trois passagers, a violemment heurté les blocs de béton de sécurité installés à quelques encablures de l'échangeur de Nzeng-

Ayong, très exactement en face de la station Petro-Gabon, avant d'effectuer, dans le décor, plusieurs tonneaux et terminer sa course folle les quatre roues en l'air. L'accident n'a heureusement pas engendré de perte humaine. Selon les témoignages recueillis sur place, le véhicule en question, propriété d'une société de bâtiments et travaux publics (BTP), roulait à vive allure dans le



Photo : Baudouin Antonin ALOUNGA

sens Aéroport/Owendo. Fatigue ou simple imprudence, personne n'est en mesure d'expliquer les causes exactes de cet accident, alors que la journée ne faisait que commencer. L'automobile, après la collision, était dans un tel état, que les opérations de secours n'ont pas été faciles à organiser. Mais après plu-

Un aperçu de l'état du véhicule après l'embarquée.

siieurs tentatives, les victimes ont pu être extirpées de l'amas de ferraille, puis évacuées vers l'hôpital d'instructions des armées, grâce à une ambulance dépeçée sur place. Aux dernières nouvelles, deux blessés se trouveraient encore en observation. Cet accident a fortement perturbé le trafic sur les lieux tout au long de la matinée, au niveau de l'échangeur de Nzeng-Ayong.

Lutte contre les stupéfiants à Franceville...

Bertrand Kakouli pris avec du chanvre indien

N.O.

Franceville/Gabon

BERTRAND Kakouli, Gabonais âgé de 34 ans, a été arrêté, le jeudi 16 juillet 2015 dernier, par les éléments de l'Office de lutte anti-drogue (Oclad) de Franceville, à la faveur d'une perquisition à son domicile au quartier Carrière,

dans le troisième arrondissement de Franceville. Recherché depuis plusieurs mois, le présumé trafiquant de drogue, chez qui les fins limiers ont trouvé une grande quantité de chanvre indien, a été écroué à la prison centrale deux jours plus tard. En effet, en fouillant le domicile de l'intéressé, les agents de l'Oclad ont mis à nu un stock de 122 bottes de canna-

bis et 79 bonbons enroulés sous la forme de petites enveloppes, ainsi que du vrac de ce stupéfiant soigneusement emballé dans un sac plastic. "Les ventes étaient si fructueuses que le mis en cause avait déjà perçu la coquette somme de 215 000 francs", fait savoir un enquêteur.

Tout en reconnaissant les faits, sieur Kakouli s'est même voulu plus précis: « C'est un frère qui m'a ravitaillé avant de rallier Libreville. J'avoue que je vends et je consomme personnellement du chanvre indien depuis plusieurs mois ». Après quoi, Bertrand Kakouli, a été déféré devant le parquet, le samedi 18 juillet dernier, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt.

A la faveur de cette enquête, l'Oclad a aussi mis le grappin sur un autre présumé trafiquant de stupéfiant, le nommé Oniga Oniga, Gabonais âgé de 26 ans, élève au centre de formation Ondimba. Il a été appréhendé alors qu'il venait de liquider tout son stock. Il sera trahi par l'odeur du stupéfiant, mêlée à son haleine. Toute chose, il est vrai, qui n'est possible que par le flair de flic !

Bertrand Kakouli, dans les mains de l'Oclad.



Photo : N.O.

...et à Mouila

Mathurin Ibouanga et Jean Olivier Mavioga écroués

FN

Mouila/Gabon

MATHURIN Ibouanga alias Massassi, 38 ans, employé à Palm Olam Mouila comme abatteur, domicilié au quartier Dourouni, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila, et Jean Olivier Mavioga, 42 ans, sans emploi, domicilié au village Kabou-Nzambi (Mabanda), ont été arrêtés dernièrement

par les agents de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad), soupçonné de trafic de cannabis, une activité illicite sévèrement punie par le Code pénal en son article 208. Les déboires judiciaires de sieur Ibouanga remontent au 27 juin dernier, le jour où il se fait prendre par les vigiles de la société Palm Olam Mouila, qui le remettent ensuite à la disposition de l'antenne de l'Oclad de la Ngounié. Lors d'un interrogatoire au poste de police, il reconnaît les faits:



Photo : Félicien Ndongo

Mathurin Ibouanga alias "Massassi", le présumé dealer...



Photo : Félicien Ndongo

... et son présumé fournisseur, Jean Olivier Mavioga.

l'usage, la détention et le trafic du chanvre indien. Il ne se contente pas d'avouer, il livre également le nom de son fournisseur. Il s'agit de Jean Olivier Mavioga. A la suite, les fins limiers qui se rendent à Ndendé, chef-lieu du département de la Dola, mettent la main sur ce dernier. Les flics trouvent 2 ballots et 87 bottes de cannabis soigneusement dissimulés dans le sac de sieur Mavioga. D'après ce dernier, le stock de cannabis proviendrait de Ma-

banda, dans la Nyanga. Il affirme avoir acheté le produit à hauteur de 20 000 francs auprès d'un jeune Congolais. Mathurin Ibouanga alias Massassi et Jean Olivier Mavioga ont été présentés devant le parquet. Le premier pour détention, usage et trafic de cannabis, le second pour détention et trafic de ce stupéfiant. Ils ont tous deux été placés en détention préventive à la prison centrale de Mouila.

Vol aggravé à Lambaréné

Raphaël Opissi enfin en prison !

SCOM

Libreville/Gabon

Ce compatriote, passé maître dans l'art de l'évasion chaque fois qu'il se trouvait dans le collimateur de la police, ses points de chute habituels étant Libreville, Port-Gentil et Oyem, aurait vandalisé à plusieurs reprises des domiciles, des églises et des établissements scolaires.

Il se prenait pour un dur à cuire dans la capitale provinciale du Moyen-Ogooué. Mais Raphaël Opissi, dont le surnom donne froid dans le dos : "Au commencement était la Parole et la Parole était Opissi", est un Gabonais de 22 ans. Il a fini par croiser le chemin de la justice, avec son arrestation, le lundi 20 juillet dernier, par les agents de la Police judiciaire (PJ).

En effet, le natif du quartier Atongowanga, dans le premier arrondissement de la commune de Lambaréné, a été choppé pour avoir perpétré plusieurs vols aggravés dans la ville du grand blanc.

L'enquête diligentée à cet effet révèle qu'aucun édifice n'était épargné par le présumé voleur. Et que grâce à son mode opératoire, consistant à détruire les grilles de protection, les cadenas et autres dispositifs de sécurité, par le biais des pieds de biche, sieur Opissi serait parvenu à vandaliser des domiciles, des églises et des établissements scolaires. Aussi, parviendra-t-il à soustraire de ces lieux postes téléviseurs et radios, moquettes, bouteilles de gaz, dîme et offrandes faites au ministre du culte, ainsi que plusieurs manuels scolaires. Si le mis en cause opère d'ordinaire avec des complices, Raphaël Opissi est le seul à avoir donné du fil à retordre aux fins limiers. En effet, relève un Officier de Police judiciaire (OPJ), cet individu a pris l'habitude de s'enfuir vers Libre-



Photo : Jones MOULENDA

Le siège du parquet de Lambaréné.

ville, Port-Gentil et Oyem chaque fois que les forces de l'ordre sont à ses trousses. Il est même soupçonné de commettre d'autres forfaits dans ces localités, avant de reprendre la destination de Lambaréné, quand les recherches à son sujet se tassent momentanément.

A la suite de plusieurs plaintes contre sa personne enregistrées par les services de la Police d'investigations judiciaires, le jeune homme a tout de même été cueilli, il y a quelques jours. Mais la police est loin de se douter qu'elle n'est pas au bout de ses peines avec Opissi, l'irréductible, car celui-ci nie tout en bloc lors de l'audition au poste. Cela n'empêche cependant pas les enquêteurs de le déférer devant le parquet qui, à son tour, ouvre une information judiciaire pour confondre le récalcitrant.

« Mais au lieu de se taire en cellule, le caïd va plutôt répéter à qui veut l'entendre qu'au commencement était la Parole, qu'il était justement la Parole, et qu'à ce titre il n'ira jamais en prison quelles que soient les circonstances », confie notre source judiciaire. Mais le verbiage de sieur Opissi est loin d'impressionner les magistrats, qui n'ont pas hésité à l'envoyer séjourner à la prison centrale de Lambaréné, où il se trouve actuellement en attendant son jugement.

Précisions

UNE malencontreuse erreur s'est glissée dans le traitement du fait divers lié aux cas de fraude au BEPC à Oyem ("L'Union" du 23 juillet). L'enseignant en économie Marcellin Rhan Mengue M'Ondo a été présenté comme faisant partie des effectifs du lycée de l'Excellence de Libreville. Il n'en est rien : le mis en cause est plutôt en poste au lycée de l'Excellence d'Oyem. Toutes nos excuses à l'administration de l'établissement cité ainsi par erreur.



L'YBEK 2015